

Liminaire

L'Europe, le laboratoire d'idées du XXI^e siècle?

Claire Fortier

L'Europe, le laboratoire d'idées du XXI^e siècle?

Volume 11, numéro 2, printemps 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801176ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801176ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

1181-9227 (imprimé)

1920-2954 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Fortier, C. (2001). Liminaire : l'Europe, le laboratoire d'idées du XXI^e siècle? *Horizons philosophiques*, 11 (2), I-IV. <https://doi.org/10.7202/801176ar>

Liminaire

L'Europe, le laboratoire d'idées du XXI^e siècle?

Le XX^e siècle fut indubitablement américain. Les États-Unis ont triomphé des mégalo-manes fascistes et communistes et ils ont conquis le monde par l'exubérance de l'économie de marché (la mondialisation) et par une américanisation certaine d'une bonne partie de la planète. Qu'en est-il du nouveau siècle qui s'entame? Pour certains analystes, les atouts de l'Europe sont évidents. «Le XXI^e siècle appartiendra à l'Europe parce que celle-ci montrera au monde le dosage globalement le plus satisfaisant entre liberté individuelle, chances économiques et insertion sociale. Elle offrira plus de liberté individuelle que l'intolérante Asie. La valeur de cette liberté sera encore plus grande avec le sentiment d'appartenance à une communauté et l'engagement de protection sociale, largement absent dans une société américaine atomisée. Tout cela fera de l'Europe la valeur sûre de demain»¹ Malgré les critiques qui seront abordées dans certains textes de ce numéro, l'Europe représente en effet une source d'inspiration; elle est le terreau de valeurs sociales et humanitaires indispensables pour imaginer un monde meilleur devant l'omniprésence d'un modèle de société qui ne favorise que le libéralisme économique et d'une culture de masse vide de sens.

L'Europe, et plus précisément la construction de l'Union européenne (UE), constituerait donc le laboratoire d'idées du XXI^e siècle. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe avait le défi de réconcilier les peuples. C'est parce qu'on ne voulait «plus jamais» connaître les horreurs de cette guerre que le plan Monnet défend l'idée d'une Europe unie. On voit alors émerger l'idée d'une identité européenne transcendant celle des nations. Pour construire une Europe communautaire, les pères fondateurs ont emprunté, en 1951, la voie pragmatique de l'union économique : la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Au fil des traités (Paris en 1951, Rome en 1957, Maastricht en 1992 et Amsterdam en 1997), s'organise un pouvoir européen assis sur des institutions démocratiques et indépendantes (telles que la Commission et le Parlement européens) et fondé sur la complémentarité des pouvoirs locaux, régionaux, nationaux et européens. Les manières de vivre ensemble, qui s'élaborent selon des pratiques et des valeurs, permettent d'orienter ce qui pourrait et ce qui devrait créer ce monde meilleur.

L'UE constitue aujourd'hui, avec ses quinze États membres depuis 1995, l'organisation politique et économique la plus poussée d'intégration multisectorielle. L'Europe a su se modeler une entité originale et flexible à mi-chemin entre une structure de coopération intergouvernementale et un système fédéraliste reposant tant sur le respect du principe de subsidiarité que sur l'organisation de l'action commune. Désormais, quinze nations, quinze «sociétés distinctes», qui ont souvent été en guerre les unes contre les autres, se parlent, négocient, mettent en commun et cherchent l'unité dans la diversité. De plus, contrairement à l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain en vigueur depuis 1994 entre les États-Unis, le Canada et le Mexique) qui ne se préoccupe que de libéralisme économique, l'UE inclut des politiques sociales. La définition d'une citoyenneté européenne permet notamment la reconnaissance de certains droits sociaux tels que le droit de circuler, de travailler et de résider dans toute l'Union, le principe de non-discrimination tant au sexe, à l'appartenance ethnique, à la religion, à l'âge qu'à l'orientation sexuelle ainsi que le droit à des services sociaux, de santé et d'éducation. Enfin, l'adoption d'une monnaie unique, l'euro, a entraîné une uniformisation des fiscalités et sa mise en circulation en janvier 2002 nécessitera une harmonisation des politiques sociales.

1. PROWSE, M., «Le XXI^e siècle sera européen, pas américain», dans *Courrier international*, n° 501 (du 8 au 14 juin 2000), p. 67.

L'UE n'est tout de même pas un éden. Le processus de construction de l'UE souffre d'un déficit démocratique certain. Les citoyens se sentent loin des décisions prises au Parlement européen. L'adhésion de l'opinion publique à l'idéal européen demeure un enjeu de taille. Définir la citoyenneté européenne est une chose, faire naître une conscience commune en est une autre. L'UE a donc le défi de trouver une façon d'alimenter la volonté de vivre ensemble non seulement comme consommateurs au sein d'un marché unique mais comme citoyens partageant des valeurs sociales. L'engouement pour la libéralisation des marchés risque toutefois de conduire à un désengagement social. Un des défis du XXI^e siècle est de transformer l'essor économique en progrès social. D'où la nécessité de se doter d'une charte sociale pour protéger les acquis sociaux. Cette union implique aussi forcément une institutionnalisation accrue de l'Europe, c'est-à-dire une harmonisation, voire une uniformisation, des normes et une rationalisation des politiques. Ceci risque d'entraîner une érosion des spécificités nationales. Jusqu'à quel point les États membres consentiront-ils à réduire leur souveraineté? De plus, l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale soulève aussi de graves questions existentielles quant à sa capacité de conserver sa cohérence et sa légitimité démocratique. Enfin, l'unité des peuples par les voies économique et politique est-elle suffisante? Jean Monnet a déjà déclaré : «Si c'était à refaire, je recommencerais par la culture».

L'expérience européenne suscite donc des défis et des débats intéressants. L'objectif de ce numéro est de discuter d'un certain nombre de questions auxquelles les auteurs des présents textes ont été invités à répondre : l'UE saura-t-elle préserver les idéaux pacifique et humanitaire des pères fondateurs, définis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, devant la montée de l'extrême droite et de l'ultralibéralisme? Saura-t-elle être une «Europe des citoyens» pour contrer le déficit démocratique? Saura-t-elle préserver la diversité culturelle devant l'émergence d'une culture mondiale? Saura-t-elle être une organisation efficace et démocratique capable de décider et d'agir tout en préservant l'identité de ses États? Première puissance commerciale mondiale, comment l'UE s'imposera-t-elle devant l'hégémonie américaine? Quel regard outre-atlantique pose-t-on sur ces débats et ces défis?

Dans un premier texte, le titulaire de la Chaire Jean Monnet de l'Université de Montréal, **Panayotis Soldatos**, se demande si l'Europe du XXI^e siècle sera capable de façonner une construction intégrative devant les tendances lourdes de la globalisation. Après le sommet de Nice tenu à l'automne dernier, l'UE fait face, selon lui, à la menace de «*dilution-dépassement*». Il serait donc urgent de procéder à une refondation du processus d'intégration européenne par une restructuration institutionnelle-décisionnelle et par la définition d'un projet de société intra-européen qui saura cerner les limites de la libéralisation économique.

Pour **Riccardo Petrella**, l'Europe n'a pas échappé à une privatisation du politique et à une marchandisation généralisée de la vie et du social. Petrella poursuit l'analyse des bouleversements économiques effectuée, entre autres, en 1995 avec le Groupe de Lisbonne, dont il est le fondateur et président. Il brosse ici un tableau des grands principes inspirateurs et des caractéristiques majeures de l'économie actuelle et il examine les profondes dévastations que génère une telle économie. Selon lui, l'UE laisse présentement au marché et au secteur privé la tâche d'orienter et de guider les sociétés européennes vers la société mondiale de l'information. Selon lui, il est possible de définir une nouvelle politique sociale européenne avec des règles alternatives pour une Europe sociale fondée sur des valeurs de justice sociale et de solidarité.

Le regard de Peter Leuprecht est marqué par son passage de 1961 à 1997 au Conseil de l'Europe² où il a occupé diverses fonctions, dont celle de directeur des Droits de l'Homme. Ce Conseil a été la matrice des valeurs sociales et humanitaires à la base de l'unification de l'Europe. Si l'UE «(...) veut combler son «déficit démocratique» et ne plus être perçue comme une Europe des affaires ou des marchands et comme une construction technocratique», Leuprecht propose d'axer le débat sur la «citoyenneté européenne» pour stimuler le sens d'appartenance. En définissant d'abord la citoyenneté dans son sens étymologique, ceci lui permet par la suite de distinguer la citoyenneté de la nationalité, de mettre l'accent sur les droits et les responsabilités et de reconnaître le pouvoir des citoyens.

Jocelyn Coulon examine l'évolution, les difficultés et les défis que pose la définition d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) pour l'UE. En tant que spécialiste des questions internationales liées aux conflits et aux guerres de même qu'à la problématique du maintien de la sécurité et de la paix, il retrace brièvement l'histoire de la construction européenne et de ses relations avec l'OTAN et analyse la décision de l'UE de se doter d'une PESC. À la lumière de la dernière décennie, marquée par la guerre du Golfe et les conflits en Croatie, en Bosnie et au Kosovo, l'UE peut-elle devenir une puissance autonome devant l'OTAN qui demeure la pierre angulaire de la sécurité du continent? Si l'Europe veut devenir un acteur mondial au même titre que les États-Unis par exemple, elle doit aller au bout d'un processus d'identification et d'intériorisation des valeurs et des intérêts communs aux quinze États membres.

Jean-Luc Bodiguel, du Centre de Recherches sur l'Urbanisme, l'Aménagement régional et l'Administration publique associé au CNRS, se demande si une culture européenne est en cours de formation. Par l'analyse de la culture administrative, de la conception européenne de la fonction publique, il étudie les incidences de l'UE sur certains aspects des cultures nationales. Comment l'UE peut-elle créer une culture commune dans le domaine administratif sans intervenir dans les domaines réservés à la subsidiarité? Comment la Commission européenne peut-elle justifier son immixtion dans des compétences attribuées aux États?

Aude-Emmanuelle Fleurant, dans le cadre d'un séminaire au doctorat en science politique portant sur la nation, le nationalisme et l'identité, a brossé un portrait général des principales positions entourant l'apparition d'une identité européenne. Ce portrait permet de saisir les difficultés conceptuelles de l'identité. Elle en livre ici une synthèse en expliquant quatre approches marquantes. Certains auteurs voient l'émergence d'une identité postnationale, d'autres s'inscrivent dans une perspective d'un État supranational européen tandis qu'une troisième approche, soit celle de l'Europe des régions, met l'accent sur une fragmentation de l'espace européen. Enfin, certains concluent à l'impossible identité européenne.

L'intérêt pour ce qui se passe en Europe a aussi rejoint le milieu collégial québécois. Au sein du programme Sciences humaines du Collège Édouard-Montpetit, une nouvelle option, Passeport-Europe, est offerte depuis 1999 à des étudiants de deuxième année. Le thème central de cette option est : «L'Union européenne comme laboratoire d'idées pour le Québec et le Canada». Passeport-Europe regroupe des professeurs de différentes disciplines ayant

2. Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale créée en 1949 par une dizaine d'États démocratiques d'Europe occidentale et dont la mission est de réaliser et de favoriser une concertation entre les États européens. L'œuvre principale du Conseil de l'Europe fut d'élaborer, dès 1950, une Convention européenne des droits de l'Homme. En 1989, à titre de directeur des Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, Peter Leuprecht est témoin d'une ouverture vers la démocratie de pays tels que la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie. Mais en 1997, il démissionne du poste de Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe parce qu'il considère que le Conseil «met trop d'eau dans son vin». Par exemple, il désapprouve l'admission de la Russie de l'Étatsimpe impliquée dans la guerre en Tchétchénie au sein du Conseil.

le goût de travailler ensemble et d'expérimenter une pédagogie originale. L'UE y constitue donc le fil conducteur de la majorité des cours de sciences humaines de cette deuxième année et oriente les échanges entre professeurs dispensant un enseignement au sein de cette option. Ceci permet un partage des savoirs entre professeurs, une interdisciplinarité au sein du programme Sciences humaines et l'arrimage de connaissances acquises dans le cadre de différents cours pour les étudiants. Cette formation axée sur l'international, la comparaison de sociétés et la réalisation d'un stage de deux semaines en Europe est un gage, selon les professeurs de l'option, du développement du jugement critique et de la conscience sociale. Les étudiants sont aussi des citoyens et Passeport-Europe leur permet de participer à la «cité».

La première cohorte d'étudiants de Passeport-Europe a eu la chance de préparer, de réaliser un stage en Belgique et de rédiger un rapport de stage autour d'une ou l'autre des quatre thématiques qui leur ont été proposées³. Deux textes d'étudiants – constituant une partie de leur rapport de stage – ont retenu l'attention des professeurs de Passeport-Europe et du comité de rédaction de la revue. Le stage a stimulé la réflexion de **Caroline Deschênes** et **Nathalie Lamothe** qui se sont penchées sur les mécanismes d'identité et de solidarité en Belgique. D'une part, elles se demandent si un sentiment d'appartenance supranational émerge chez les jeunes Belges depuis la définition d'une citoyenneté européenne dans le traité de Maastricht et sachant que Bruxelles est à la fois capitale de la Belgique et de l'UE. D'autre part, elles s'interrogent sur les composantes des solidarités paneuropéenne, nationale belge, régionale wallonne et locale à l'heure de la mondialisation. Dans le deuxième texte, suite à des rencontres avec plusieurs partis politiques belges, c'est la montée de l'extrême droite – et plus particulièrement celle du Vlaams Blok – qui retient l'attention de **Simon Denault**.

Dans les articles hors-thème, **Francis Moreault** examine le concept de l'amour dans la pensée politique de Hannah Arendt. Il soutient que l'amour-passion n'est pas chez Arendt nécessairement anti-politique. Arendt aurait une double conception politique de l'amour : l'amour socratique (*l'eros*) et l'amour (*love*) de la liberté. L'amour serait pour elle la condition non seulement pour penser ce que nous faisons, mais pour agir de façon concertée. Par la suite, un texte traite des enjeux des technologies de l'information et des communications (TIC) et de leurs impacts dans la définition de la subjectivité. Enfin, le dernier texte est une retranscription d'une entrevue radiophonique où **Georges Leroux** s'entretient avec **Michel Morin** au sujet de son dernier livre *Créer un monde : Exercice de philosophie subjective*.

Le débat sur l'Europe et la construction de l'EU demeure ouvert. La définition d'un nouveau contrat social ou, plus précisément, d'une Europe sociale axée sur des valeurs de justice, de solidarité, de démocratie et de respect des spécificités nationales doit continuer à habiter les réflexions et les politiques à venir. Comme le souligne Peter Leuprecht au sujet des «citoyens du monde», un contre-pouvoir mondial s'organise. Un autre monde est possible. L'Europe saura-t-elle en être la figure de proue? Ce débat se poursuivra dans le prochain numéro de l'automne 2001; il mettra toutefois l'accent sur la quête d'identité et d'authenticité au sein des rapports entre langue(s) et culture(s).

Claire Fortier

Responsable du présent numéro

Département de sociologie, Collège Édouard-Montpetit

3. Les quatre thématiques proposées étaient : 1. Les composantes de la construction des identités belge et québécoise et de nouvelles formes de solidarité sociale; 2. La comparaison des politiques et problématiques environnementales belges et québécoises; 3. Les implications et les conséquences de la création d'une Union économique et monétaire en Europe et 4. La perception et l'implication des jeunes au sein des partis politiques ainsi que les rapports entre les partis politiques belges et les jeunes.